

DGAS

SOLIDARITÉ *infos*



Bulletin d'information de la section syndicale CGT DGAS du CD13

N° 7 - 06/2018

Vous avez besoin de la CGT...

La CGT a besoin de vous !

PERSONNELS DE LA DGAS

SYNDIQUEZ-VOUS !

04 13 31 19 74

ou 07 71 02 89 55

SOMMAIRE

► PAGE 1

- MDS de l'Estaque : la victoire de la solidarité !

► PAGE 2

- Des actions efficaces, de belles victoires !

► PAGE 3

- Une A.G. symbole de l'engagement des professionnels.

► PAGE 4

- Le service départemental seul face à la détresse des populations les plus vulnérables.

► PAGE 5

- Asfam : une profession pivot de l'accueil familial.

► PAGE 6

- Réorganisation à la DPMIS
- RSA et APA, des services sous tension.

MDS de l'Estaque : la victoire de la solidarité !

Les professionnels de la MDS de l'Estaque avec la CGT, mobilisés en grève, ont gagné sur leurs revendications !

Les travailleurs sociaux et les secrétaires de la MDS de l'Estaque confrontés à des conditions de travail intenablees liées pour partie à l'explosion de la précarité et à l'afflux de situations d'urgence ont alerté la Collectivité sans que la demande de renfort de personnels ne soit entendue. Le personnel a alors acté le dépôt d'un préavis de grève reconductible.

Les discussions engagées en amont de la grève n'ayant apporté qu'une réponse indigne de la part de l'Institution, à savoir la réorientation potentielle du public vers d'autres MDS accompagnée d'un redéploiement de personnel, l'arrêt de travail s'est imposé.

En grève du 12 au 16 mars 2018, ces personnels n'ont jamais faibli devant le besoin de reconnaissance et de prise en compte des revendications. Ils sont allés à la rencontre de Madame la Présidente sur le terrain. En marge de l'inauguration de la Maison du Bel âge du Boulevard de la Libération à Marseille, la Présidente a reçu une délégation du personnel en présence de la CGT et a pris l'engagement de renforcer cette équipe, a entendu après dis-

cusson l'impossibilité de redéployer le personnel comme celle de réorienter la population d'une MDS à l'autre.

Ses engagements oraux se sont traduits par un engagement écrit portant sur la création de :

- 3 postes d'assistant socio-éducatif d'ici à la fin d'année, 2 affectés en prévention sociale, 1 en enfance famille,
- un 4^{ème} poste d'assistant socio-éducatif sera envisagé dans le cadre de la programmation budgétaire 2019, il sera destiné à la prévention sociale,
- 1 poste de secrétariat.

La CGT ne peut que s'incliner devant ce personnel qui n'a rien lâché malgré les doutes qui ont pu l'envahir après plus d'une semaine de grève reconductible. Il a fait reconnaître sa réalité de travail, il a contribué à mettre à jour les orientations de la DGAS en matière de redéploiement de personnels et agi auprès de Madame la Présidente pour stopper ce genre de velléités et enfin a gagné un renfort de postes sans précédent !

Un professionnel est déjà arrivé au bénéfice de l'enfance famille. Nous restons attentifs au calendrier à venir ! Belle solidarité, belle victoire ! ■

L'ARBOIS, une maison d'accueil voit le jour grâce à la détermination des Professionnels de l'action sociale

L'an dernier la Collectivité prenait l'engagement d'ouvrir une maison d'enfants pour les 3/12 ans sur le site de l'Arbois. Après de nombreux rebondissements, c'est enfin en juillet de cette année que l'ouverture de ce lieu va se concrétiser. Géré par l'Association MSP, ce lieu que la CGT est allé visiter en avril paraît idéal pour l'accueil des enfants confiés au Département.

Situé derrière la gare TGV de l'Arbois au bout d'un petit chemin dans la campagne, cette maison aux allures de mas provençal offre un cadre de vie très bucolique. Toujours en travaux au moment de notre visite, composée de chambres de 2 à 3 lits d'espaces commun etc... elle se répartit en deux unités, l'une consacrée aux plus petits et la fameuse "maison du gardien" qui sera libérée pour les enfants plus grands.

Depuis un an, les équipes sont toujours en grande difficulté pour trouver des lieux d'accueil aux enfants, quel que soit leur âge. Rappelons-nous récemment les situations des équipes des Flamants, de la Belle-de-mai ou d'Aix-en-Provence pour lesquelles aucune piste n'était évoquée en fin d'après-midi. Toutes les équipes enfance-famille du département continuent malheureusement de faire l'expérience régulière de ce genre de situations, d'Istres en Arles et de Marseille à La Ciotat !

Si nous ne pouvons que saluer l'ouverture de la maison de l'Arbois qui marque le début d'un processus de reconnaissance de l'urgence à agir pour la Protection de l'Enfance, nous restons extrêmement inquiets du manque d'anticipation sur les besoins à venir et sur l'absence d'un plan pluriannuel d'adaptation des besoins en matière de prise en charge des enfants.

L'ouverture de ce lieu rendu possible grâce à la détermination des professionnels doit être suivi d'autres créations et doit s'accompagner de moyens humains. Lors de nos rencontres avec Madame la Déléguée à l'enfance nous ne cessons de rappeler l'urgence d'anticiper les besoins ; sans quoi, demain, nous ne pourrions définitivement plus garantir la sécurité des enfants comme celle des professionnels.

Des Assemblées Générales sont prévues en juin... Participez-y et suivez avec attention leur restitution !

Ensemble, défendons l'intérêt premier de l'enfant !



Photos : © La CGT

Une A.G. symbole de l'engagement des personnels fidèles à leurs valeurs et mobilisés auprès des plus vulnérables

Si notre syndicat avec la FSU appelaient tous les professionnels exerçant leurs fonctions en lien avec la Protection de l'Enfance et la Prévention Sociale et la PMI à investir l'Assemblée Générale du 29 mai 2018 – date anniversaire de la mobilisation qui nous avait amenés à porter plainte contre le gouvernement et notre institution – nous n'avions pas prévu de devoir bouleverser l'ordre du jour de notre AG afin de porter assistance à 5 mineurs non accompagnés.

En effet, le 25 juin ces adolescents ont été mis dans un train pour marseille avec un aller simple, après avoir passés plusieurs mois – pour certains 7 moi – en Ardèche où ils s'y étaient faits une place, étant d'ailleurs scolarisés. Arrivés seuls et toujours sous le choc de la violence de ce déplacement, ils n'ont pu trouver à leur arrivée que fin de non recevoir et absence de prise en charge.

Si nous trouvons indigne la politique de déplacement de ces enfants renvoyés comme des paquets d'un département à l'autre sans explication, sans argent,

sans de quoi boire ou manger, nous trouvons tout autant insupportable l'attitude de notre institution incapable d'apporter une réponse immédiate de mise à l'abri, prenant la responsabilité de laisser seuls et dans la rue des enfants pourtant confiés par ordonnance.

Après bien des rebondissements, une solution d'accueil de 15 jours en hôtel était actée.

Nous tenions dans ce journal à témoigner de l'estime et de la considération de la CGT pour ces collègues – toutes

professions confondues – dont les valeurs humanistes et les convictions professionnelles sont chevillées au corps. Les professionnels présents sont restés jusqu'à ce que la solution soit trouvée, ont organisé et pris en charge un repas et restent aujourd'hui déterminés à faire entendre leur vision de la protection de l'enfance.

Soyons fiers de défendre ensemble solidaires et engagés le service social départemental !

RIFSEEP

La CGT dénonce un régime indemnitaire contestable qui porte atteinte au statut...

Créé par le décret du 20 mai 2014, ce nouveau régime indemnitaire de la fonction publique a pour conséquence évidente le renforcement des inégalités et l'individualisation des rémunérations. Le RIFSEEP déconnecte les primes du grade en les attachant à la fonction exercée d'une part, et aux résultats de l'évaluation (à l'entretien professionnel) d'autre part. Ce régime indemnitaire qui fait la part belle à l'individualisation de la rémunération, est contraire au fondement du Statut : il remet en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, à grade et fonction identiques, le principe de neutralité du fonctionnaire en le jugeant sur sa manière de servir.

Malgré une participation active aux négociations internes sur le RIFSEEP en 2017 et les résultats obtenus en ma-

tière de revalorisation par notre syndicat dans le cadre de la DGAS, notre syndicat continue à s'opposer à la mise en place du CIA source d'arbitraire et d'injustice, pour lequel nous demandons toujours son intégration en part fixe à l'IFSE. Ce CIA s'appliquera dès 2019 et nous devrions entrer en négociations avec la collectivité avant l'été pour connaître ses intentions en matière de répartition de l'enveloppe par Direction ou pas, connaître les montants envisagés pour chaque agent et enfin pour peser de toute notre ténacité en faveur d'une somme annuelle égalitaire et fixe pour toutes et tous.

De même, notre syndicat continue à alerter sur l'attaque sans précédent porté au principe des cadres d'emploi, l'instauration des groupes de fonctions mélangeant sans cohérence des métiers très éloignés les uns des autres portant atteinte à la spécificité des mé-

tiers et à leur reconnaissance statutaire.

La CGT a tiré partie de son implication dans les négociations en faveur d'une revalorisation du régime indemnitaire des professionnels médico-socio-administratifs exerçant leurs fonctions au sein de la DGAS. Fort de l'implication sans faille des syndiqués de la DGAS, notre syndicat a pu obtenir des avancées majeures défendues pour certaines depuis de nombreux mois.

Notre syndicat alerté fin mars par les adjoints administratifs des MDS constatant une revalorisation inférieure à 60 euros, une intervention a été faite et une étude individuelle est en cours. Notre syndicat anticipe également la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi des infirmiers, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, psychologues, sage-femme.. et est en attente d'un RDV avec la DRH. ■

Le service social départemental seul face à la détresse des populations les plus vulnérables !

Les professionnels de l'action sociale et médico-sociale alertent depuis plusieurs années sur les conséquences du désengagement des institutions autrefois partenaires comme la CAF, la MSA... Les alertes lancées par les agents à diverses reprises dans le cadre de préavis de grève, en CHSCT ou lors de rencontres avec la DRH, n'ont à ce jour reçu qu'un aveu d'impuissance de la part de la collectivité !

En 2017 nous enregistrons une augmentation de 40% de personnes accueillies au seul titre d'une problématique CAF qui, déterminée à poursuivre sa "transformation" et à rompre définitivement avec sa politique sociale, reposit-

tionne et affaiblit son service social pour mieux le faire disparaître.

En 2018, la CAF entame une nouvelle étape de réorientation des publics vers les MDS du département. Le report des populations vers les MDS va être massif. En effet 35 à 50% des familles suivies par le service social CAF – en fonction des secteurs – seront désormais réorientées vers les MDS.

Un droit d'alerte général a été déposé depuis plusieurs semaines mais n'a pu permettre une nouvelle rencontre sur cette problématique. Les professionnels avec la CGT ont donc décidé de se donner les moyens de se faire entendre par la majorité départementale et ce, dans le cadre du CHSCT et d'une mobilisation spécifique.

Tous les professionnels de l'action sociale exerçant leur mission en prévention, en PMI ou en enfance-famille tirent à nouveau la sonnette d'alarme tant leurs conditions de travail se sont fortement dégradées.

Aujourd'hui, la dégradation des situations des populations, l'explosion de la précarité, générées par la CAF notamment, ont des conséquences directes sur le quotidien des professionnels de MDS, toutes professions confondues.

L'afflux de population n'est pas un problème. Par contre, l'absence d'anticipation de notre collectivité face à l'ampleur de ces réorientations – voire leur accompagnement consenti et ce, sans renfort de personnel et de moyens – ne peut conduire qu'à une situation explosive ! La force de travail, l'expertise, la dispo-

nibilité et l'énergie de ces agents sont désormais centrées sur l'accès aux droits, ou plus précisément sur le retour au versement des prestations suspendues. Pendant ce temps, les missions départementales de prévention et d'accompagnement des familles et des enfants peuvent attendre ! Le coût financier de l'aide de première nécessité accordée aux familles en rupture de droits CAF est colossal ! Si on rajoute à cela le coût de l'intervention d'un professionnel ce sont des dizaines de postes que nous pourrions créer...

Les propositions de la CGT à Madame la Présidente : sachant que certaines MDS reçoivent en moyenne 700 familles en situation d'urgence par mois – parmi lesquelles 80% sont directement liées à une rupture de ressources CAF – et que 80% de ces urgences donnent lieu à l'octroi d'une aide financière de notre institution, nous demandons à la collectivité d'effectuer le chiffrage précis du montant des aides accordées et d'en demander à la CAF un remboursement total. Un courrier a été adressé en ce sens à Madame la Présidente.

La CGT agit pour défendre la place du service social départemental dans le respect de ses missions premières et travaille également en intersyndicale avec la FSU à la prise en compte des conditions de travail des professionnels de terrain.

Une Assemblée Générale est prévue le 12 juin 2018, des actions sont à l'ordre du jour !

Élections professionnelles dans la fonction publique

6 DÉCEMBRE 2018



Le 6 décembre 2018, auront lieu les élections professionnelles. Chacun d'entre nous sera amené à voter pour le syndicat de son choix. À la CGT, notre exigence est de maintenir un service social fort, pivot d'une politique départementale volontariste au service des populations, quelles que soient les modifications territoriales !

Par ailleurs, c'est tous les jours, disponible sur chaque situation individuelle ou collective, que la CGT agit !

Alors n'hésitez plus, syndiquez-vous et votez pour la CGT !

Une profession pivot de l'accueil familial !

La profession d'assistante familiale en quelques chiffres

Cette profession toujours mal connue et pourtant pivot de l'accueil familial demeure le premier mode d'accueil des enfants confiés dans le cadre de la Protection de l'enfance.

En effet, sur 70 000 enfants confiés en 2013 sur le territoire national, plus de la moitié bénéficie d'un placement en famille d'accueil. Cet accueil repose sur environ 50 000 assistantes familiales principalement employées par deux types de structures : les services de placements familiaux des Conseil départementaux et les associations de placement familial.

Dans les Bouches-du-Rhône, nous comptons plus de 700 assistantes familiales agréées. Le Conseil départemental, lui, emploie 519 professionnels dont 49 asfams qui travaillent pour la DIMEF et 39 autres employées hors département.

Les 431 asfams (hors DIMEF et hors département) comptabilisent à elles seules 854 places d'agrément pour 709 enfants actuellement accueillis. Cet écart entre le nombre de places disponibles (854) et le nombre effectif d'enfants placés de 709 est expliqué en partie par le gel de places du fait :

- ▶ de départs en retraite,
- ▶ de période de la maladie,
- ▶ de licenciements en cours,
- ▶ de difficultés professionnelles
- ▶ de places réservées à des relais ou à d'autres employeurs ou suspendues par les asfams elles-mêmes.

Des craintes pour la profession

Aujourd'hui, moins de 5 places seraient disponibles pour ce type d'accueil et la faiblesse de recrutement risque peu d'inverser la situation. En effet, en 2016, seuls 12 nouveaux agréments-recrutements ont été enregistrés. À ce rythme nous avons tout à craindre pour le devenir de cette profession et, de fait, pour la prise en charge des enfants confiés au Département.

La CGT continue d'agir pour une véritable reconnaissance du métier d'assistante familiale ; la campagne de promotion départementale à l'effet extrêmement limité doit faire réagir la collectivité. La promotion de la profession réside plus dans la bienveillance de cette dernière, dans la considération quotidienne de ces professionnels, par des conditions de travail sécurisées, par des relations constructives respectueuses et mutuellement enrichissantes avec les équipes. Enfin elle s'appuie aussi sur un cadre de travail garanti et un salaire décent !

Journée d'étude CGT sur la profession à Paris

Une journée d'étude spécifique aux assistantes familiales a été organisée sur le plan national par la CGT le 30 janvier à Paris, animée par le collectif médico-social de la Fédération des Service Publics. Elle a rassemblé les représentants d'une vingtaine de départements.

La précarité du métier, l'isolement des professionnels, les difficultés d'intégration dans les équipes, sont les thèmes trop souvent retrouvés et qui expliquent en partie la perte d'intérêt pour une profession exigeante et pourtant des plus précieuses. Par ailleurs, la question des conditions de travail et du suivi médical des asfams, le droit au repos hebdomadaire, comme la question de la suroccupation des places dans certains départements a animé de nombreux débats.

La profession lutte toujours pour prouver sa légitimité, malgré la loi de 2005. Pour la CGT, sa reconnaissance réside dans l'inscription du Diplôme d'État au répertoire national des métiers en vue de son accès au Statut de la fonction publique.

Concernant les Asfams, Madame la Présidente, comme Madame la Déléguée à la protection de l'enfance, ont affirmé vouloir enrayer cette désaffection et mettre tout en œuvre pour y

remédier. Or, le problème est beaucoup plus global : c'est le malaise des professionnels exerçant en protection de l'enfance est général.

C'est en agissant sur la création de places pour les enfants confiés, sur l'adaptation toujours constante en matière d'effectifs, sur la réintroduction et le maintien de méthodes d'intervention centré sur l'intérêt premier de l'enfant que la situation pourra évoluer.

Moment festif

Comme chaque année depuis 11 ans, la CGT du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône organise une sortie champêtre pour les professionnel.le.s agréés du département. Elle se déroulera à nouveau dans le magnifique parc de Figuerolles sur la commune de Martigues le dimanche 24 juin. Au menu : pique-nique, concours de boules, jeux pour enfants, etc. C'est ouvert à toutes et tous, asfams ou non. C'est un joyeux moment convivial où l'on peut se rencontrer et faire connaissance. Cette journée est un véritable moment de partage inscrit désormais dans notre agenda comme un rendez-vous incontournable.

Dimanche 24 juin 2018 Fête champêtre des assistant-e-s familiales CGT des Bouches-du-Rhône

Inscriptions obligatoires
au 04 13 31 12 14
ou 06 60 59 99 21

ou
syndicat.cgt@
departement13.fr

ou
sandrine.thiery20@live.fr

Réorganisation à la DPMIS

Le CTP du 5 octobre 2017 a acté une réorganisation de la Direction de la DPMIS, visant à la "réunification" de la PI et la PM sous une seule et même direction. Le projet validé en CTP prévoyait la mise en place de médecins de pôle au territoire plus large que les limites actuelles des MDS. Ce projet qui intégrait la difficulté de recruter des médecins, ne prévoyait – et on le regrette – aucune création de postes en dehors de celle entraînée par le départ et la transformation des postes de médecins partis à la retraite.

Or, nous le voyons aujourd'hui en terme d'effectifs, cette direction aurait bien besoin d'un renfort en personnel. La CGT demande par exemple depuis plusieurs mois, la création de postes de volants et, pour ces derniers, une revalorisation financière à la hauteur des ASE en attente d'un rendez-vous avec la DRH. Par ailleurs, le nombre de sages-femmes sur un territoire est calculé sur la base du nombre de grossesses. Or, nous constatons qu'un savant calcul est opéré par la Collectivité (nombre de grossesses pondéré par l'activité, par le nombre de sages-femmes libérales ou gynécos en exercice sur le territoire) venant pondérer les besoins de terrain.

Les sages-femmes référentes ont désormais la charge de toute la partie administrative, DRH, commande de matériel, responsabilités ACO et CHSCT... et ne pourront maintenir une activité à temps complet sur leur ancien secteur au risque d'en négliger une partie... Un renfort est toujours possible et c'est avec le personnel qu'il nous faut aujourd'hui poursuivre nos revendications.

Enfin, si nous avons obtenu en intersyndicale avec la FSU que les agents ne seraient en aucun cas mobiles sur les nouveaux territoires créés par l'introduction des Pôles, la tentation de transgresser le cadre fixé par le CTP semble bien présente. Ainsi à Saint-Marcel, le départ à la retraite d'une collègue infirmière a non seulement entraîné le repositionnement de ce poste sur Romain Rolland mais a, de plus, réintroduit la notion de mobilité sur la globalité des arrondissements du pôle ! Un rendez-vous avec la DRH est en cours, des éclaircissements ont été demandés dans un premier temps et des actions sont déjà envisagées dans un deuxième temps !

Le personnel de PMI des MDS s'est mobilisé en septembre dernier pour combattre un projet contraire à l'esprit de proximité, de prévention précoce et pouvant instituer une mobilité sur l'ensemble des territoires et une polyvalence encore plus accrue ! Il a réussi à faire entendre son opposition à cette orientation, il luttera demain si cet axe est réintroduit par le biais des vacances de postes. ■

RSA et APA : des services sous tension !

La décentralisation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), à savoir le Revenu de Solidarité Active (RSA), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH) entre 2001 et 2009 a incontestablement impacté les ressources des départements tout en actant un peu plus le désengagement de l'État sur les questions de solidarité.

Ce transfert de prestation a été pensé avec des systèmes de compensation des dépenses qui aurait dû permettre d'assurer le versement des prestations aux populations éligibles aux différents dispositifs. Or, nous savons aujourd'hui que le mécanisme de compensation mis en place à l'époque ne permet pas de couvrir la totalité du coût réel de ces allocations compensées à seulement 59%.

Si l'Assemblée des Départements de France a, en février dernier, fait connaître par la voix de sa commission exécutive son refus de participer à toute négocia-

tions financières avec le gouvernement tant que « des solutions concrètes aux questions fondamentales que sont les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) » ne seraient pas annoncées, les départements eux n'hésitent pas à durcir leur politique à l'égard des bénéficiaires potentiels. Dans les Bouches-du-Rhône, les services du RSA, par exemple, vivent une pression permanente due à l'objectif omniprésent de la maîtrise des dépenses et à celui de trouver des parades au chômage pour permettre la sortie du dispositif RSA.

Les personnels sont confrontés à une charge de travail toujours plus grande et à une précarité galopante. Les agents administratifs sont particulièrement impactés par l'augmentation de l'activité en pôle d'insertion, les compétences des techniciens trop souvent réduites à leurs résultats en matière de sortie du dispositif et, enfin, une confusion certaine s'est installée entre les missions du Département et celle de Pôle-emploi !

Les services en charge de la gestion et de

l'accompagnement des personnes âgées bénéficiaires de l'APA sont eux aussi soumis à une augmentation d'activité sans précédent. Les bénéficiaires de l'APA sont en effet de plus en plus nombreux, à l'image du vieillissement de la population sur le plan national. Nous comptabilisons près de 37 000 bénéficiaires de l'APD et de l'APE et la moyenne de dossiers pris en charge par les travailleurs sociaux frise les 500 situations. La pression est aussi réelle pour les secrétariats trop peu nombreux pour assurer une cadence si soutenue.

Si le Département ne peut être tenu responsable du désengagement massif de l'État en matière de gestion des AIS, nous attendons qu'il :

- ▶ poursuivre son bras de fer avec le Gouvernement pour obtenir des compensations à la hauteur des besoins des populations
- ▶ réaffirme les valeurs de solidarité qui permettent au public vulnérable un traitement digne des services publics
- ▶ rompe avec les logiques comptables pour retrouver le sens de l'intérêt premier des plus vulnérables.